

# Bachelier en Informatique et systèmes orientation gestion technique des bâtiments - domotique

<b>HELHa Charleroi</b> 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DOM119 METHODOLOGIE			
Code	TEID1B19DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	8 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Philippe LISSON</b> (philippe.lisson@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage propose aux étudiants différentes activités et méthodes leur permettant de s'intégrer parmi leurs collègues de classe et de trouver leur épanouissement dans l'enseignement supérieur.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

#### Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités

#### Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique

#### Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable:

- de produire un travail réflexif sur ses méthodes d'apprentissage.
- de planifier son étude.
- d'ajuster son comportement en fonction de son environnement.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEID1B19DOM · DOM119 METHODOLOGIE

8h / 1 C

## Contenu

Journées d'intégration  
Séances de méthodologie  
Séances de remédiation  
Séances de tutorat

## Démarches d'apprentissage

Activités individuelles ou en groupe, assistées d'un enseignant tuteur  
Entretiens individuels menés par la coordination  
Dispositifs d'aides à la réussite

## Dispositifs d'aide à la réussite

Tutorat par les pairs

## Ouvrages de référence

Méthodes de travail et stratégies d'apprentissage - José-Luis Wolfs - Ed. De Boek

## Supports

Documents distribués lors des séminaires et des activités.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Evaluation Q1:

50 % => Participation active aux activités proposées (NR: Non Récupérable)

50 % => Travail de synthèse (sujet défini par l'enseignant)

Evaluation Q3:

50 % => Travail de synthèse (sujet défini par l'enseignant)

-----  
Cote finale = Moyenne géométrique des différents items évalués

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50			Evc	50
Période d'évaluation	Tvs	50			Tvs	50

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

### Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

